



Nations Unies

# Assemblée générale

## AG/EF/3185

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

### Deuxième Commission

12<sup>e</sup> séance – après-midi

**DEUXIÈME COMMISSION: IL N'Y AURA PAS D'ÉTAT PALESTINIEN VIABLE SI LES  
RESSOURCES PALESTINIENNES SONT ILLÉGALEMENT EXPLOITÉES. ESTIMENT DES  
DÉLÉGATIONS**

Si les violations graves de la souveraineté que le peuple palestinien doit avoir sur ses ressources naturelles continuent, parvenir à la création d'un État palestinien viable sera impossible, averti cet après-midi l'Observateur permanent de la Palestine auprès des Nations Unies. Ce dernier s'adressait à la Commission économique et financière (Deuxième Commission) qui débattait de la question de la souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles.

De nombreuses délégations, dont celles de la Malaisie, du Koweït ou du Venezuela, ont déploré la détérioration des conditions de vie du peuple palestinien. Selon le rapport\* préparé par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), dont la Deuxième Commission était aujourd'hui saisie, ont souligné les délégations, tous les indicateurs sociaux et sanitaires relevés dans le territoire palestinien occupé y font apparaître une détérioration des conditions d'existence, un morcellement du tissu social et de l'espace de vie, et la montée de la désespérance et des violences. Le rapport indique également que le PNB palestinien a reculé d'environ 8% au troisième trimestre de l'année 2006, comparé à la même période en 2005, et que les taux de chômage et de pauvreté demeurent élevés, s'établissant respectivement à 30% et 60%.

La plupart des représentants qui se sont exprimés ont estimé que la dégradation des conditions de vie des Palestiniens s'expliquait par ce qu'ils ont qualifié de « politique agressive d'Israël ». Ils ont à cet égard notamment cité les arrestations et détentions arbitraires, les destructions de résidences particulières, ou encore, la confiscation des terres et l'accaparement par la force des ressources naturelles du territoire palestinien au profit des colons israéliens.

L'Observateur permanent de la Palestine a, à ce sujet, précisé que 230 kilomètres carrés des terres les plus fertiles de la bande de Gaza, soit 15% des terres agricoles de cette zone géographique, avaient déjà été confisquées par Israël pour construire son mur de séparation. Le délégué de la République arabe syrienne a pour sa part souligné que 95% des Palestiniens n'avaient pas accès aux ressources en eau en raison de la construction de ce mur. Le représentant du Liban a parlé de la problématique de l'accès à l'eau en soulignant notamment que de nombreux puits palestiniens avaient été saisis par la puissance d'occupation, et que des quotas de consommation ont été imposés aux Palestiniens sur les puits restants dans la zone occupée alors que dans le même temps les colons font un usage excessif de l'eau.

\* document publié sous la cote A/62/75 - E/2007/13

Israël travaille avec les Palestiniens afin de traiter de la question de l'assainissement et de la gestion de l'eau, a argué le représentant de ce pays. Il a invoqué des informations contenues dans le Rapport 2006 sur le développement humain, selon lesquelles les Palestiniens occupaient sur l'indice de développement humain, la 100<sup>ème</sup> place sur 177 pays examinés. « Leur taux d'alphabétisation est de 92%, leur espérance de vie de près de 73 ans », a précisé le représentant israélien en se plaignant que la question des ressources des territoires palestiniens figure à l'ordre du jour de la Commission. « C'est une question politique qui ne relève pas de la compétence de la Deuxième Commission », a-t-il estimé.

En début de séance, la Deuxième Commission a entendu la présentation, par le représentant du Pakistan, d'un projet de résolution sur la crise de la dette et le développement.\*\*

Outre celles déjà citées, les délégations suivantes ont pris la parole au cours du débat de la journée: Émirats arabes unis; Indonésie; Qatar; Jordanie; Arabie saoudite; Algérie; Bahreïn; Jamahiriya arabe libyenne; Égypte; Soudan. Par ailleurs, M. Bader al Dafa, Secrétaire exécutif de la Commission économique et social pour l'Asie occidentale a présenté le rapport pertinent du Secrétaire général.

La Deuxième Commission poursuivra ses travaux jeudi 25 octobre à 10 heures.

## **QUESTIONS DE POLITIQUE MACROÉCONOMIQUE**

### **Crise de la dette extérieure et développement**

#### **Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles**

#### **Présentation de rapport**

Le rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur les **répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe du Golan syrien occupé (A/62/75 - E/2007/13)** indique que les bouclages internes et externes, conjugués à la rétention d'une aide financière vitale pour l'Autorité palestinienne et au conflit qui s'est intensifié en 2006, ont aggravé de manière tangible la crise socioéconomique dans le territoire palestinien occupé. Tous les indicateurs sociaux et sanitaires font apparaître une détérioration des conditions d'existence, un morcellement du tissu social et de l'espace et la montée de la désespérance et des violences. Cette crise sur le terrain s'est accompagnée de l'affaiblissement des institutions palestiniennes, qui ont du mal à assurer en toute autonomie les services essentiels et le bien-être de la population palestinienne. L'implantation de colonies de peuplement israéliennes, la confiscation de terres et la construction d'une barrière dans le territoire palestinien occupé, en violation de la Convention de Genève et d'autres normes du droit international, isolent le secteur occupé de Jérusalem-Est, divisent en deux la Cisjordanie et font obstacle à toute vie économique et sociale normale. La situation budgétaire s'est fortement dégradée à l'issue des élections législatives de janvier 2006.

Conformément aux principes arrêtés par le Quatuor le 30 janvier 2006, les résultats des élections ont conduit les donateurs à réexaminer leur aide à l'Autorité palestinienne. Le PNB palestinien a reculé d'environ 8% au troisième trimestre de 2006, par rapport à la même période en 2005. Les indicateurs économiques révèlent des tendances négatives persistantes. Les taux de chômage et de pauvreté demeurent élevés, s'établissant à 30% et 60% respectivement, tandis que pour survivre, 65% des ménages doivent s'endetter auprès de prêteurs informels. Les réfugiés, les femmes et les enfants sont les premières victimes de ces mesures. Les Palestiniens n'ayant qu'un accès restreint aux services dont ils ont besoin, ils sont de

\*\* document publié sous la cote A/C.2/62/L.2

plus en plus nombreux à souffrir de malnutrition et autres problèmes de santé. Dans la bande de Gaza, 57,5% des enfants, âgés de 6 à 36 mois, et 44,9% des femmes enceintes souffrent d'anémie. La crise a été atténuée en partie par des apports financiers internationaux plus importants qui ont transité par des circuits différents. Cette situation a amené l'équipe de pays des Nations Unies à lancer un appel commun en décembre 2006 en vue de recueillir 453 millions de dollars, soit le double du montant sollicité en 2005. Des pans de plus en plus importants de l'aide internationale destinée au développement à long terme sont consacrés aux secours d'urgence. Ces mesures tout provisoires ont certes considérablement stabilisé la situation, mais il n'y a pas lieu de penser qu'elles concourront à améliorer à long terme la situation socioéconomique dans le territoire palestinien occupé. Elles ne sauraient non plus se substituer à la responsabilité directe des parties locales ni à la relance d'un processus politique susceptible de traiter les causes profondes du conflit.

M. BADER AL DAFA, Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale - CESAQ, a présenté le rapport sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe du Golan syrien occupé. Il a fait observer que le rapport dont est saisie la Deuxième Commission aujourd'hui montre clairement que l'occupation par Israël du territoire palestinien continue de peser profondément sur les conditions d'existence du peuple palestinien. M. Al Dafa a indiqué que le chômage a augmenté jusqu'à atteindre 30% aujourd'hui, à l'instar de la pauvreté qui culmine à 64% dans le territoire palestinien occupé. Il y a de plus en plus d'insécurité et tous les indicateurs sociaux et sanitaires indiquent un déclin de la qualité de vie des Palestiniens. Et les arrestations et les détentions arbitraires, tout comme les déplacements de population, exacerbent ces conditions de vie déjà difficiles, a-t-il expliqué. Au mépris du droit international, a-t-il poursuivi, Israël continue de construire un mur de 703 km de long qui a un impact humanitaire majeur sur les communautés palestiniennes. Compte tenu de son tracé, 60 500 Palestiniens vivant dans la région verront leur accès à la Cisjordanie bloqué. Une fois qu'il sera terminé, 80% du mur se trouvera en territoire palestinien occupé. M. Al Dafa a également fait observer que les colonies israéliennes se maintiennent, avant de souligner que la population de ces implantations a été multipliée par trois. Pour conclure, il a tenu à rappeler que ce rapport a été élaboré en utilisant les données recueillies auprès des agences onusiennes internationales. Il doit par conséquent faire l'objet de considération sérieuse, a-t-il souligné.

### **Questions et réponses sur le rapport**

Le représentant de la République arabe syrienne a félicité M. Bader Al Dafa pour son rapport. Il a fait la lecture d'un message destiné à servir de complément aux faits mentionnés dans le rapport relatif au Golan syrien occupé. Il importe de diversifier les sources sur lesquelles le rapport se base, a-t-il fait valoir. La population vivant dans le Golan syrien occupé souffre de l'occupation, et le gouvernement de mon pays est prêt à donner toutes les informations nécessaires à la rédaction d'un rapport qui tienne mieux compte de la situation dans ces territoires, a-t-il expliqué.

Le représentant de la Palestine a demandé s'il serait possible de présenter de manière regroupée les chiffres des pratiques israéliennes au cours des 40 années d'occupation israélienne, notamment à l'aide de schémas. Il a fait observer que le rapport montrerait ainsi plus clairement les effets cumulés de l'occupation, au lieu de se limiter aux effets de l'occupation pour une seule année. Il a en outre souhaité que le rapport soit également présenté de manière plus interactive, par le biais de diapositives ou de présentation Powerpoint.

Reprenant la parole suite à ces interventions, M. Bader Al Dafa a fait observer qu'une partie du rapport est consacrée à la situation dans le Golan syrien occupé. Se tournant ensuite vers la délégation de l'Observateur de la Palestine, il a indiqué que le détail des informations dont il faisait mention existe, et qu'il est possible de les présenter tel qu'il l'a suggéré. Il a également dit avoir pris en considération sa demande d'un exposé par diapositives.

## Débat général

Mme REHAB ALI KHAMIS MANSOORI (Émirats arabes unis) a indiqué que le peuple palestinien continuait à vivre une crise humanitaire causée par l'occupation israélienne de la terre palestinienne et par des politiques hostiles et des crimes de guerres perpétrés par les forces israéliennes d'occupation contre le peuple palestinien. Elle a affirmé qu'Israël, puissance occupante, continuait de contrôler les frontières et passages commerciaux de la zone, limitant la circulation des personnes et des biens, et isolant les villes du monde extérieur et des pays voisins. De plus, elle a déclaré qu'Israël poursuivait sa politique expansionniste de construction d'un mur de séparation au mépris des résolutions internationales. Elle a aussi estimé qu'Israël continuait à confisquer les terres palestiniennes, causant le déplacement de milliers de personnes et les séparant de leurs ressources essentielles. Les conditions économiques et humanitaires s'aggravent, menant à une augmentation sans précédent de la pauvreté et du chômage, en particulier dans la bande de Gaza, a-t-elle ajouté. Elle a aussi souligné qu'Israël continuait à saisir des terres dans le Golan syrien occupé ainsi que les ressources en eau qui s'y trouvent. Mme Mansoori a réaffirmé la solidarité de sa délégation avec le peuple palestinien et a appuyé le droit de celui-ci à l'autodétermination.

Elle a dit attendre avec intérêt la tenue de la conférence internationale de paix pour le Moyen-Orient et a espéré qu'elle parviendrait à un règlement complet et juste du conflit qui perdure dans la région. Elle a appelé la communauté internationale à prendre les mesures nécessaires pour amener Israël à mettre en œuvre les résolutions internationales pertinentes, qui réaffirment les droits inaliénables du peuple palestinien et de la population arabe du Golan syrien occupé. De plus, elle a exhorté les Nations Unies à appeler Israël à mettre un terme à son agression, à reprendre les négociations de paix et à démanteler le mur de séparation, tel que cela a été demandé dans l'avis consultatif de la Cour internationale de justice. La représentante a par ailleurs noté que son pays aidait l'Autorité palestinienne et le peuple palestinien par son assistance financière et contribuait à la reconstruction des infrastructures détruites par Israël. Elle a, à cet égard, appelé la communauté internationale et les institutions internationales pertinentes à reprendre leur assistance en faveur de l'Autorité palestinienne et du peuple palestinien.

M. AMMAR HIJAZI, Observateur permanent de la Palestine auprès des Nations Unies, a rappelé que la question de la souveraineté d'un peuple sur ses ressources naturelles avait une signification particulière pour le peuple palestinien. Cette souveraineté est un élément essentiel du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination, a-t-il ajouté. Il a souligné que depuis quarante ans, Israël, la puissance occupante, avait mis en œuvre une politique systématique et délibérée basée sur l'exploitation et la dégradation illégales des terres et autres ressources naturelles, au dépens des droits, de l'avenir et des conditions de vie d'un autre peuple. Il a rappelé que, dans son dernier rapport de juillet 2007, le Bureau de la Coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA) avait dressé un sombre tableau de la situation. Selon ce rapport, a-t-il poursuivi, 40% du territoire de la Cisjordanie sont maintenant exploités par les autorités d'occupation pour la construction d'infrastructures israéliennes. Il a noté que ces infrastructures étaient construites illégalement sur des terres palestiniennes occupées, confisquées pour le bénéfice de la puissance occupante. Il a de plus fait valoir que la construction du mur en Cisjordanie, y compris dans et autour de Jérusalem-Est, constituait une grave violation de l'avis consultatif de la Cour internationale de justice de 2004. Il a souligné que le mur illégal serait long de 703 kilomètres lorsqu'il serait achevé, soit près de deux fois la longueur de la frontière de 1967. Il a aussi fait valoir que cette construction ciblait les terres les plus fertiles de la bande de Gaza ainsi que ses ressources en eau. Il a précisé que 230 kilomètres carrés des terres les plus fertiles de la bande de Gaza, soit 15% des terres agricoles, avaient déjà été confisquées pour construire ce mur.

M. Hijazi a indiqué que le secteur agricole palestinien n'avait pas été épargné par les ravages de l'occupation israélienne, qui a changé la topographie et la nature de la Palestine. Il a aussi noté que l'occupation israélienne se traduisait notamment par une pollution et une dégradation environnementale alors que les autorités israéliennes ont utilisé les terres de la bande de Gaza pour y rejeter des déchets des colonies illégales et des centaines d'usines chimiques. Comment le peuple palestinien peut-il travailler pour un avenir de liberté et d'autodétermination alors qu'il voit ses terres et ressources naturelles exploitées et abusées par une occupation, a-t-il lancé aux délégations. Si ces violations graves de la souveraineté du

peuple palestinien sur ses ressources naturelles continuent, l'objectif de parvenir à un État palestinien viable sera impossible, a-t-il ajouté. Il a estimé qu'il fallait préserver le droit des Palestiniens à la souveraineté sur leurs ressources naturelles en mettant un terme aux pratiques illégales et destructrices de la puissance occupante, sans quoi il n'y aurait pas de possibilité de paix.

M. TRI THARYAT (Indonésie) a souligné que les Palestiniens continuent leur combat pour la survie. Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ne peuvent être réalisés par un peuple qui a pour principal souci de se soustraire à la violence, a-t-il fait observer. L'occupation aggrave les difficultés économiques et sociales. Les arrestations, les confiscations de biens, l'accès restreint aux ressources naturelles et à l'eau, nuisent aux efforts de développement, a-t-il insisté. Le représentant indonésien a fait remarquer qu'à moins que ces questions soient traitées de manière globale, aucune solution ne pourra être trouvée. L'intégrité territoriale doit être respectée, et la liberté de déplacement et de circulation assurée, a-t-il ajouté. Le droit inaliénable du peuple palestinien et de la population arabe du Golan syrien occupé en ce qui concerne le contrôle de leurs ressources naturelles doit être pleinement respecté, a dit le représentant. Il s'est en outre déclaré en faveur d'une paix juste et durable et de la création d'un État souverain palestinien. Il faut permettre au peuple palestinien d'atteindre les OMD, a-t-il conclu.

M. DATO' RAZALI ISMAIL (Malaisie) a rappelé que l'Assemblée générale avait réaffirmé les droits inaliénables du peuple palestinien et de la population du Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles, ainsi que leur droit à réclamer des dommages si ces ressources étaient dégradées. Il a estimé qu'il était évident qu'Israël exploitait illégalement les ressources naturelles des territoires occupés et que cela avait eu un impact négatif sur l'environnement. M. Razali Ismail s'est dit grandement préoccupé par les conditions de vie qui prévalent dans le territoire palestinien occupé et le Golan syrien occupé et qui sont causées par l'occupation israélienne. L'attitude belligérante d'Israël envers ces populations doit cesser immédiatement, a-t-il ajouté. Il a affirmé que la communauté internationale ne devait plus laisser Israël faire usage de violence à l'encontre de la population civile palestinienne et exploiter de manière éhontée les ressources économiques des Palestiniens. Il a demandé qu'Israël arrête immédiatement la construction du mur illégal de séparation, tel que cela a été recommandé par l'avis consultatif de la Cour internationale de justice, et n'encourage pas les activités illégales de colonies dans le territoire palestinien occupé. Dato' Razali Ismail a estimé que les actions d'Israël, ainsi que son mépris pour les lois internationales, avaient aggravé les conditions de vie des Palestiniens. Il a fait valoir qu'Israël ne pouvait continuer à agir en toute impunité et devait mettre un terme à l'usage excessif de la force et autres pratiques telles que la destruction d'infrastructures civiles, de moyens économiques et de résidences particulières. Enfin, il a affirmé que les Nations Unies devaient agir pour garantir qu'Israël respecte ses responsabilités et se plie aux obligations qui sont les siennes en tant que puissance occupante et en tant qu'État Membre de l'ONU.

M. AWADH NAJA AL-HABABI (Qatar) a plaidé pour qu'une résolution juste du conflit israélo-palestinien soit trouvée. Il a regretté les souffrances du peuple palestinien qui se voit privé de ses droits socio-économiques. Cette question se trouve à l'ordre du jour depuis plus de 50 ans, a-t-il fait observer. Pourtant la question palestinienne continue de se poser au XXIème siècle et la population continue de souffrir de l'occupation israélienne, a-t-il regretté. Il a ainsi appelé au respect des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Sous le prétexte du droit d'Israël à l'autodéfense, il est malheureux que les résolutions du Conseil de sécurité ne soient pas appliquées, a-t-il ajouté. Il a dit ne pas approuver l'agression brutale d'Israël contre le peuple palestinien et le peuple arabe du Golan syrien occupé. Israël continue de défier la communauté internationale, a-t-il ajouté. Israël continue son action brutale qui a été pourtant condamnée par la communauté internationale, les organisations humanitaires et la Croix-Rouge, a relevé le représentant. Il a rappelé que les différentes résolutions adoptées ont souligné que la construction du mur de séparation contrevient au droit international, isole Jérusalem, et démantèle toutes les structures socioéconomiques du peuple palestinien. Ce mur va en outre à l'encontre du verdict rendu par la Cour internationale de justice dans son avis consultatif, a-t-il ajouté. Israël doit rechercher la paix si elle souhaite la sécurité, a-t-il conclu.

M. KHALID SHAWABKAH (*Jordanie*) a souligné que la portée des répercussions de l'occupation israélienne va au-delà des simples dimensions économiques et sociales. Les aspects économiques et sociaux de l'occupation sont assez considérables, a-t-il relevé. Citant le rapport, il a rappelé que les politiques de bouclage et d'isolement des Palestiniens que pratique Israël restent la cause première de la pauvreté et de la crise humanitaire qui touchent le territoire palestinien occupé. Les peuplements israéliens, les confiscations de terres et la construction du mur isolent Jérusalem-Est, divisent la Cisjordanie et entravent les conditions de vie économiques et sociales qui ne peuvent donc être normales. Les réfugiés, les femmes et les enfants, subissent de plein fouet les conséquences de ces mesures, a-t-il ajouté, soulignant à cet égard que, dans la bande de Gaza, 57,5% des enfants de 6 à 36 mois, et 44,9% des femmes enceintes sont anémiés. M. Shawabkah a rappelé qu'Israël et la Jordanie ont signé un accord de paix en octobre 1994. La position de la Jordanie a toujours été celle de réaffirmer la nécessité d'atteindre une paix durable et juste au Moyen-Orient. Toutefois, les violentes pratiques systématiques d'Israël entravent la recherche de la paix, a-t-il souligné. Il a ainsi appelé Israël à cesser ses activités de peuplement dans les territoires occupés, à suspendre la création du mur et à payer des indemnités pour les dommages occasionnés.

M. ALFAYEZ (*Arabe saoudite*) a rappelé que l'occupation israélienne persiste et transforme la région en foyer de tensions et de troubles. Il faut assurer la paix arabo-israélienne car elle sous-tend la stabilité de la région du Moyen-Orient. Négliger une solution globale crée un environnement propice au terrorisme et bloque la région, l'entraînant dans des conflits sans fin, a-t-il ajouté. Il a ainsi regretté que tous les efforts précédents se soient basés sur des mesures partielles et unilatérales. En négligeant les causes radicales du conflit et en s'abstenant de mettre en œuvre des actes décisifs et de respecter un calendrier, les parties en conflit ont rendu inutile l'initiative du quatuor, a regretté le représentant saoudien. M. Alfayez a ainsi plaidé en faveur d'une vision nouvelle et fait observer que l'initiative arabe de paix offre une bonne opportunité de reprendre la marche vers la paix, notamment du fait qu'elle permet aux parties de négocier sur une base nette. Il a également dit soutenir l'initiative du Président américain de tenir une Conférence de paix sur le Moyen-Orient avec pour objectif la création d'un État palestinien. La réussite de cette Conférence dépendra de l'approche adoptée, de la définition d'un calendrier acceptable et raisonnable et de l'engagement de chaque partie, a-t-il estimé.

M. BASHAR AL-JA'AFARI (*République arabe syrienne*) a estimé qu'au XXI<sup>ème</sup> siècle, le monde était encore témoin de la pire et plus brutale forme d'occupation: celle des territoires palestiniens et du Golan syrien par Israël. Rappelant les chiffres avancés dans le rapport de la CESAO concernant les victimes d'opérations militaires israéliennes, il a estimé qu'il était clair que l'armée israélienne et ses dirigeants avaient commis des massacres sans en être tenus pour responsables. Il a aussi souligné qu'Israël continuait sa politique d'arrestations et de détentions arbitraires ainsi que sa politique de confiscation et de destruction de propriétés palestiniennes. Il a affirmé que la construction du mur empêchait 95% des Palestiniens d'avoir accès à des ressources en eau. De plus, il a noté que les colons israéliens avaient coupé ou détruit des centaines d'arbres fruitiers en 2006 et que les égouts de leurs colonies étaient dirigés vers des terres agricoles appartenant à des fermiers palestiniens. Le représentant a également souligné que le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé avait, dans son dernier rapport, critiqué le rôle de l'ONU et recommandé que l'Organisation se retire du Quatuor si le Secrétaire général n'était pas en mesure de persuader le Quatuor de mener un certain nombre d'actions qui soient conformes avec le mandat et le rôle de l'ONU en tant que gardienne de la légitimité internationale.

S'agissant spécifiquement du Golan syrien, il a rappelé que ce territoire avait été annexé par Israël en dépit du droit international et des résolutions pertinentes de l'ONU. Il a souligné qu'Israël y continuait sa politique de construction de colonies et contrôlait les ressources en eau de ce territoire, n'y donnant pas accès aux citoyens syriens. Par ailleurs, M. Al-Ja'afari a fait observer qu'Israël avait imposé de lourdes taxes sur la production agricole des citoyens syriens, qui peuvent atteindre 50% de la valeur des produits, ce qui rend cette production peu compétitive si on la compare à celle des colons. Il a aussi affirmé qu'Israël continuait à enfouir des déchets nucléaires dans les territoires syriens sans se soucier des dangers causés à l'environnement ou aux résidents. Il a déclaré que l'occupation israélienne depuis 1967 était une marque de honte sur la conscience des Nations Unies et de ses États Membres.

M. NOR-EDDINE BENFREHA (Algérie) a fait observer que l'appauvrissement du peuple palestinien et la crise humanitaire qui sévit dans les territoires arabes occupés sont la résultante de la politique délibérée d'Israël. Le développement dans les territoires occupés ne peut se faire sans la levée du blocus qu'exerce Israël sur la population palestinienne, a-t-il souligné. Nous assistons à une situation extrêmement préoccupante induite par la crise humanitaire qui s'aggrave de plus en plus dans les territoires occupés, a-t-il souligné, avant de réclamer que la puissance occupante remplisse ses engagements au regard des conventions de Genève et garantisse l'accès des Palestiniens aux services de base. Il a regretté qu'Israël persiste dans sa politique de détention arbitraire, d'usage disproportionné de la force, de démolition des infrastructures, de mise en place de mesures restrictives draconiennes touchant à l'interdiction de la liberté de circulation et au bouclage des territoires. Cette politique, a-t-il précisé, entrave l'accès des Palestiniens aux services de base de santé et d'éducation, à l'emploi, et aux autres activités sociales. M. Benfreha a en outre fustigé la poursuite de la construction du mur de séparation qui va, a-t-il rappelé, à l'encontre de la volonté de la communauté internationale, telle qu'exprimée notamment dans l'avis consultatif de la Cour internationale de justice. La fermeture par Israël des passages pour le transfert des marchandises est contraire à toutes les normes du commerce mondial et affecte l'économie du peuple palestinien, a-t-il en outre fait observer, avant de souligner que cela constitue une entrave au développement. La communauté internationale est plus que jamais interpellée pour tenir ses engagements à l'égard du peuple palestinien et de la population du Golan pour qu'ils réaffirment leur droit inaliénable sur leurs ressources naturelles, a-t-il conclu.

M. AHMED AL-MUHARRAQI (Bahreïn) a fait observer que les pratiques en cours sous l'occupation israélienne, qui, a-t-il précisé, existe depuis 1967, sont en contradiction avec bon nombre de résolutions des Nations Unies, notamment s'agissant de la souveraineté permanente du peuple palestinien sur ses ressources naturelles. Les mesures illégales et illégitimes, mises en place par Israël, exacerbent les préjudices subis par le peuple palestinien, a-t-il souligné. À cet égard, il a fait observer que le mur de séparation construit sur le territoire palestinien occupé contrevient au droit international et augmente les souffrances subies par le peuple palestinien. La poursuite de la construction de ce mur constitue un déni et un rejet de toute obligation juridique, a-t-il précisé, avant de rappeler que ce mur a pour conséquence d'isoler le peuple palestinien, d'entraver sa vie économique et sociale normale, et d'aggraver la situation humanitaire des communautés locales palestiniennes. L'existence de colonies israéliennes et les méthodes adoptées par les colons nuisent à l'environnement, a-t-il poursuivi, fustigeant par là les déversements de déchets effectués par les colonies et qui polluent les terres agricoles des Palestiniens. Le représentant de Bahreïn a également déploré que l'accès aux ressources en eau soit bloqué par Israël, et que les terres arables soient confisquées. S'agissant du Golan syrien occupé, il a fait observer que les habitants y ont été complètement intégrés au réseau israélien et subissent des restrictions en ce qui concerne l'utilisation des terres. Les souffrances du peuple palestinien et de la population arabe vivant dans le Golan syrien occupé ne prendront pas fin tant que l'occupation israélienne persistera, a-t-il fait observer. Il s'est ainsi déclaré en faveur de la paix, seule solution idéale à la situation actuelle.

M. ALAHRAF. (Jamahiriya arabe libyenne) a déclaré qu'alors que la question de l'occupation israélienne était soulevée depuis des années, l'ONU n'avait pas trouvé de solution et que les résolutions adoptées sur le sujet étaient restées lettre morte. Il a affirmé ne pas vouloir donner de caractère politique à ce débat mais a rappelé que, chaque jour, le peuple palestinien faisait face à des actes de répression. On lui impose de renoncer à ses droits inaliénables et il subit de nombreuses souffrances économiques et sociales en raison de l'occupation israélienne, a-t-il poursuivi. Il a estimé que les politiques de détentions arbitraires, de bouclages et de destruction visaient à étrangler le peuple palestinien. Il a précisé que l'occupation israélienne continuait à détruire des maisons privées et des plantations tout en confisquant des terres agricoles. Au cours des deux dernières semaines, 110 hectares de terres ont été confisquées pour y implanter de nouvelles colonies de peuplement, a-t-il avancé. Il a dit que le mur de séparation, dont les travaux se poursuivaient malgré l'avis consultatif de la Cour internationale de justice, avait privé plus de 7 000 familles de leurs revenus agricoles. Le représentant a aussi indiqué que les autorités de l'occupation poursuivaient l'implantation de colonies, la dégradation des terres et leur main mise sur les ressources naturelles du Golan syrien. Il a réaffirmé la solidarité de sa délégation avec le peuple palestinien et a appelé la communauté internationale à soutenir les droits du peuple palestinien, qui sont garantis par le droit international. Le représentant a souhaité que la communauté internationale condamne les pratiques

illégalles d'Israël, estimant qu'il fallait que les autorités d'occupation soient tenues pour responsables, y compris par le biais d'indemnités pour les dégâts économiques et sociaux causés dans le territoire palestinien occupé.

M. MOHAMMAD SULTAN AL-SHARJI (Koweït) a fait observer que le rapport confirme que les souffrances économiques et sociales du peuple palestinien se sont exacerbées et que la situation sanitaire s'est détériorée dans les zones d'occupation israélienne. Il a à cet égard fustigé les mesures d'oppression, l'usage injustifié de la force, la destruction des infrastructures et l'imposition de mesures d'isolement par Israël. Il s'est en outre offusqué de la construction du mur dans le territoire palestinien occupé, qui s'étend aujourd'hui sur 703 kilomètres, soit 33 kilomètres de plus que ce qui était auparavant prévu. Un tel comportement, a-t-il souligné, est un défi posé au droit international humanitaire et constitue une violation sérieuse des droits de l'homme. Les pratiques de l'autorité d'occupation entravent les possibilités pour les populations du territoire palestinien occupé et du Golan syrien occupé de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. M. Sultan Al-Sharji s'est ensuite intéressé à des faits plus précis et a souligné que le mur a privé 700 familles de leurs foyers et de leurs ressources naturelles. Le peuple palestinien vivant sous occupation est dans l'incapacité d'atteindre 95% de ses ressources en eau ; entre janvier 2006 et février 2007, il y a eu 697 morts au sein de la population palestinienne ; et plus de 9 400 prisonniers politiques palestiniens sont encore en prison. Israël continue de violer le droit international, a-t-il souligné, avant de demander à la communauté internationale de prendre une position claire permettant de régler la situation qui prévaut dans la région et d'y atteindre une paix juste et durable.

M. HATEM TAG ELDIN (Égypte) a fait observer que les vérités et les chiffres mentionnés dans le rapport montrent que la situation économique et sociale du peuple palestinien sous occupation continue de s'aggraver de manière alarmante. Ce peuple souffre pour sa survie alors même que les conditions minimum de vie ne sont pas atteintes dans ce territoire, a-t-il souligné. Il a ainsi déploré la violence pratiquée par Israël, son usage disproportionné de la force, et la poursuite des détentions et des arrestations arbitraires. À cet égard, il a rappelé que le nombre de détenus politiques palestiniens dépasse 9 400 personnes, avant de déplorer la présence d'enfants parmi ces prisonniers. Il a rappelé que la dégradation des terres et la poursuite des colonies de peuplement par l'autorité d'occupation sont en contradiction avec toutes les résolutions adoptées sur ces questions. Les indices économiques mentionnés par le rapport soulignent que la tendance négative se poursuit, a-t-il continué. Le taux de chômage ne cesse de s'aggraver ; 65% des familles palestiniennes recourent à des prêts non officiels pour essayer de survivre ; et la malnutrition et les problèmes de santé touchent les Palestiniens de plein fouet. À ces faits s'ajoute également la politique de blocus qui entrave la liberté de circulation du peuple palestinien, a-t-il souligné, privant de fait les Palestiniens de leurs droits de base. Le représentant a également déploré la destruction par l'armée israélienne de six centrales électriques dans la bande de Gaza et rappelé que son pays a offert son assistance technique et financière, conjointement avec la Suède, pour réparer les dégâts. Il a en outre déploré que la construction du mur de séparation se poursuive, privant les Palestiniens de l'accès à 95% de leurs ressources, alors qu'Israël continue parallèlement la destruction des puits d'eau. Il a cependant indiqué qu'il avait espoir que la paix sera possible et a invité toutes les parties à assumer leurs responsabilités à cet égard. La paix doit être basée sur la reconnaissance des droits et non leur négation. Et c'est cela le Proche-Orient auquel nous aspirons, a-t-il conclu.

M. ILAN FLUSS (Israël) a rappelé que sa délégation avait maintes fois exprimé sa déception quant à la présence de cette question à l'ordre du jour de la deuxième Commission. Il a estimé que ce sujet était politique et ne relevait donc pas de la compétence de cette Commission. Il a aussi argué que le rapport du Secrétaire général sur cette question était problématique, car il examinait uniquement l'impact des actions israéliennes sur les conditions de vie des Palestiniens, sans examiner la violence interne palestinienne et les autres activités destructrices de ressources naturelles. Il a rappelé que selon le Rapport 2006 sur le développement humain, les Palestiniens arrivaient à la 100ème place sur 177 pays en ce qui concerne l'indice de développement humain. Leur taux d'alphabétisation est de 92%, leur espérance de vie de près de 73 ans, a-t-il précisé. Toutefois, il a noté qu'aucun autre pays ou peuple ne disposait d'un rapport qui lui soit présenté destiné devant cette Commission. Le représentant israélien a par ailleurs estimé que le rapport mettait l'accent sur de nombreuses questions politiques et de sécurité. Il a indiqué que le mur de sécurité était une conséquence directe de la terreur palestinienne. S'agissant de la question

de l'eau, il a souligné qu'Israël travaillait avec les Palestiniens afin de traiter de la question de l'assainissement et de la gestion de l'eau. Il a dit que l'accès à l'eau était une question sérieuse pour les deux parties. Le rapport ne fait pas mention des défis d'une gestion commune, mais transforme cela en question politique, a-t-il ajouté. M. Fluss a rappelé que le rapport couvrait en grande partie une période où le Hamas, « une organisation terroriste », avait le contrôle du leadership palestinien.

M. Fluss a admis que les Palestiniens faisaient face à certaines difficultés économiques, due en grande partie aux lacunes de leurs dirigeants et à la corruption. Il a fait valoir qu'Israël était engagé en faveur du développement de l'économie palestinienne et la promotion et la protection des ressources naturelles de la région. Il a souligné que lors du processus d'Oslo, les Palestiniens constituaient les premiers bénéficiaires par habitant au monde de l'assistance internationale de développement. De 1998 à 2000, le taux d'emploi atteignait 90%, a-t-il ajouté. Toutefois, il a regretté que les Palestiniens « aient choisi de poursuivre une violente campagne de terreur contre Israël et n'aient pas su mettre en place des politiques de bonne gouvernance et d'état de droit ». Il a fait valoir que les leaders palestiniens et israéliens se rencontraient régulièrement depuis le début de l'été afin de discuter des perspectives politiques et économiques. La coordination entre les deux parties prend forme et une aura de promesse et d'espoir peut être ressentie dans la région, a-t-il affirmé.

Mme AURA MAHUAMPI RODRIGUEZ DE ORTIZ (Venezuela) a exprimé ses condoléances aux familles palestiniennes qui ont perdu des êtres chers suite aux agressions résultant du conflit avec l'occupant. Elle a fait observer qu'afin d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationale, il est essentiel que les relations interétatiques soient indépendantes de toute idéologie et conformes aux principes de la Charte des Nations Unies. Il s'agit ainsi de respecter l'interdiction de l'usage de la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique; de respecter la non ingérence dans les affaires internes des autres États, et l'autodétermination des peuples sous occupation coloniale et néocoloniale. Elle a dit que son pays était convaincu que la souveraineté repose sur le peuple. Nous ne pouvons pas juger les peuples lorsqu'ils décident de leur leader, ce serait aller contre la démocratie, a-t-elle fait observer. D'autre part, elle a estimé que les politiques de peuplement auxquelles se livre Israël n'ont pas de valeur juridique et constituent un obstacle grave à la paix juste au Moyen-Orient. Elle a estimé que la destruction, par l'armée israélienne, de 233 installations palestiniennes en Cisjordanie, où se trouvent des logements, des magasins et des terres agricoles, constitue un acte d'humiliation. Ces actes sont condamnables, a-t-elle fait valoir, avant de déplorer l'impunité israélienne manifeste qui se répète sans cesse. Mme Rodriguez de Ortiz a également fustigé la construction du « mur de l'apartheid », qui a, a-t-elle souligné, pour objectif d'emprisonner le peuple palestinien et permettre l'expansion d'Israël. Rappelant que pendant près de 40 ans, l'occupation israélienne a continué de nier les droits du peuple palestinien, elle a expliqué que le Venezuela, qui aime que le monde soit en paix, voudrait une résolution pacifique du conflit qui garantisse l'autodétermination réelle du peuple palestinien.

M. NGOR (Soudan) a estimé que le rapport de la CESAO exposait les différences formes de souffrance du peuple palestinien et de la population arabe vivant dans le Golan syrien occupé. Reprenant les chiffres de ce document, il a déclaré que les violations israéliennes affectaient toutes les couches de la société palestinienne. Il a de plus noté que la construction du mur entravait la libre circulation, en dépit de l'avis consultatif de la Cour internationale de justice sur cette question, et que le mur avait augmenté la pauvreté en coupant les Palestiniens de leurs moyens de subsistance et des services de santé notamment. Il a enfin salué la résistance du peuple palestinien et du peuple syrien et a invité la communauté internationale à prendre des mesures décisives en vue d'assurer une vie digne à ces populations, de mettre un terme aux pratiques d'agression israéliennes. Il a demandé à la communauté internationale de tout faire pour qu'Israël mette en œuvre les résolutions pertinentes ayant trait à cette question.

M. HASSAN ALI SALEH (Liban) a fait observer que les pratiques d'Israël ont un effet négatif sur tous les aspects de la vie du peuple palestinien. Les confiscations de terres et de propriétés palestiniennes, l'exploitation des ressources, la poursuite de la construction du mur -en dépit de l'avis rendu par la cour internationale de justice-, l'arrachage d'arbres fruitiers et le déplacement des Palestiniens sont autant d'exemples des pratiques israéliennes, a-t-il indiqué. Il a attiré l'attention sur la problématique de l'eau dans l'occupation israélienne et fait observer que seulement 8% à 12% des ressources en eaux restent

disponibles dans le territoire palestinien occupé pour la population palestinienne. À titre d'exemple, il a indiqué qu'en Israël les habitants consomment 395 mètres cube d'eau par personne et par an, les Palestiniens 107 et les colons 640. De nombreux puits palestiniens ont été saisis par la puissance d'occupation, et des quotas ont été imposés sur les puits restants dans la zone occupée, a-t-il ajouté. Il a à cet égard fait observer que la situation des colons est bien différente de celle du peuple palestinien, puisqu'eux ne sont notamment pas rationnés dans leur consommation d'eau. En outre, les colons peuvent construire des puits profonds et avoir accès à une eau de meilleure qualité. Le représentant libanais a ensuite fustigé la sur-utilisation des ressources en eau par Israël et a notamment indiqué que la salinisation de la nappe phréatique de la bande de Gaza a, du fait des pratiques israéliennes, atteint un niveau inquiétant. L'eau salée nuit à la santé de l'être humain et conduit à des problèmes rénaux et cardiaques, a-t-il précisé. Pour conclure, il a souligné que le respect des principes internationaux préserverait les droits du peuple palestinien.

En réponse à l'intervention du délégué israélien, le Secrétaire exécutif de la CESAO a noté que le rapport examiné aujourd'hui avait été préparé sur la base de sources internationales fiables et multiples. Il a indiqué que la CESAO s'engageait toujours à mettre au point ses rapports dans un esprit de transparence, esprit qui prévaut dans tous les travaux des Nations Unies.

#### Droits de réponse

Le représentant de la République arabe syrienne a souhaité exercer son droit de réponse suite à l'intervention d'Israël. Il a indiqué que ce pays utilisait comme prétexte une soit disant politisation de la Deuxième Commission pour empêcher d'autres délégations d'exprimer leur opinion. Il a estimé qu'une fois le mur de séparation terminé, le territoire palestinien occupé serait comme une grande prison. Il a affirmé que les pratiques menées par Israël montraient que ce pays n'avait pas de crédibilité en matière de développement, en particulier dans le domaine agricole.

L'Observateur permanent de la Palestine a aussi réagi aux propos de la délégation israélienne. Il a jugé utile de rappeler que les faits sur le terrain résultaient des pratiques illégales israéliennes qui sont contraires à toutes les normes, que ce soit celles de cette Commission, ou dans l'ensemble, celles de cette Organisation. Il s'est dit fier que le peuple palestinien ait un taux d'alphabétisation élevé. Toutefois, il a dit que son peuple faisait l'objet d'une occupation qui durait depuis 40 ans, qui l'avait privé des droits accordés aux autres peuples du monde. Soulignant les chiffres avancés par le représentant israélien, il a demandé à ce dernier d'informer aussi la Commission du nombre de maisons détruites, de terres confisquées et d'arbres arrachés par l'occupation. Enfin, il a dit qu'il était erroné de suggérer que la puissance occupante veut favoriser l'assistance humanitaire en faveur du peuple palestinien alors que c'est cette puissance occupante qui a coupé aux Palestiniens l'accès aux secours humanitaires. Il a jugé qu'Israël ferait la démonstration de sa bonne volonté s'il cessait l'exploitation systématique des ressources naturelles du peuple palestinien.

\* \* \* \* \*

---

À l'intention des organes d'information • Document non officiel